

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 16/02/18  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/03/18  
Affichage le : 04/04/18  
Transmission préfecture le : 03/04/18  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20180323-lmc1101400-DE-1-1  
Du : 03/04/18  
Délibération exécutoire le : 04/04/18

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 23 mars 2018

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE  
PROGRAMME DE SÉCURISATION ET MISE EN  
ACCESSIBILITÉ DES POINTS D'ARRETS BUS**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n°2014-1321 du 4 novembre 2014 relatif au schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'Ap) pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs,

Vu le décret n°2014-1323 du 4 novembre 2014 relatif aux points d'arrêts des services de transport public à rendre accessibles de façon prioritaire aux personnes handicapées et précisant la notion d'impossibilité technique avérée,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2016 portant approbation du schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée de la Région d'Ile-de-France pour la partie départementale des Yvelines,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 25 septembre 2009 portant sur la mise en accessibilité et en sécurité des points d'arrêts routiers du réseau mobilien,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 février 2010 portant sur la mise en accessibilité et en sécurité des points d'arrêts de transport en commun routier du réseau mobilien,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 13 juillet 2012 portant sur la mise en sécurité des arrêts de bus desservis par les circuits spéciaux de transport scolaire,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 11 juillet 2014 portant sur la mise en sécurité des arrêts de bus desservis par les circuits spéciaux de transport scolaire,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 décembre 2015 portant sur l'actualisation du schéma des déplacements durables des Yvelines (SDY 2020),

Vu la délibération de la Région Ile-de-France du 16 février 2012 relative à l'arrêté du PDUIF,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de créer un programme pluriannuel de mise en sécurité et en accessibilité des points d'arrêts bus situés sur le réseau routier départemental hors agglomération et desservis par des lignes de bus classées prioritaires par Ile-de-France Mobilités, avec une autorisation de programme de 2 000 000€.

Approuve la liste des points d'arrêts à aménager figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès d'Ile-de-France Mobilités au taux maximum pour l'aménagement de ces points d'arrêts.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer toute convention ou acte administratif en vue d'obtenir ces subventions.

S'engage à maintenir l'accessibilité des points d'arrêts aujourd'hui accessibles.

Précise que ces dépenses seront imputées sur le chapitre 20, articles 2031 et sur le chapitre 23, articles 23151 et 238 du budget départemental, exercice 2018 et suivants.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 mars 2018

### PROGRAMME DE SÉCURISATION ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DES POINTS D'ARRETS BUS

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Olivier De la Faire, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (4) : Catherine Arenou, Michel Laugier, Alexandra Rosetti, Pauline Winocour-Lefevre.